

## **AVIS 17/01**

### **Plan de transport 2017 approuvé le 23 décembre 2016 par le conseil d'administration de la SNCB**

Le présent avis a été rédigé à la suite de la demande de Monsieur François Bellot, Ministre de la Mobilité, adressée au Comité dans un courrier daté du 23 janvier 2017. Il porte sur le contenu du document « Plan de transport 2017 » approuvé le 23 décembre 2016 par le Conseil d'Administration de la SNCB. Ce document était joint au courrier précité.

Dans son Avis 16/01 « Plan de transport 2017 de la SNCB » de février 2016, le Comité a formulé ses recommandations. Il y insiste en particulier sur trois objectifs : améliorer la vitesse commerciale des trains, généraliser l'application de normes en matière d'amplitude et de fréquence des dessertes journalières, adopter une articulation des horaires selon le principe des nœuds de correspondances.

Le Comité considère que plan de transport 2017 approuvé par le Conseil d'Administration de la SNCB le 23 décembre dernier, contribuera, dans une mesure qu'il ne peut toutefois pas préciser au vu des éléments en sa possession, à améliorer la mobilité dans les grandes villes et à promouvoir l'utilisation du train sur de nombreuses relations. Dans ses principes, ce plan répond à plusieurs de ses recommandations.

Faute de disposer des projets d'horaires qui ont été demandés mais qui n'ont pas été reçus, le Comité ne peut pas rédiger un avis fondé et pertinent. En particulier, il ne peut pas vérifier dans quelle mesure ses recommandations relatives à l'amplitude et à la fréquence des dessertes journalières ainsi qu'à la vitesse commerciale, ont effectivement été prises en compte et sur quelles relations. Par ailleurs, il déplore que la majorité des gares dont les premiers et/ou derniers trains de la journée ont été supprimés en décembre 2014 (avec des conséquences négatives sur leur fréquentation) ne bénéficieront pas d'une amélioration de l'amplitude de leur desserte.

Le Comité recommande aussi, lors de la mise en application de ce plan de transport, de réaliser des communications ciblées et concrètes (par zone géographique, par relation, ...), afin de mieux faire connaître les possibilités, existantes et nouvelles, offertes par le rail et d'attirer de nouveaux voyageurs.